

Indicateurs des prix de marchés de la filière ovine



Juin 2020

Indicateur	Variable	SOURCE	PÉRIODE	VALEUR	INDICE (100 = JANVIER 2015)	Variation par rapport à la même période en année n-1	Variation par rapport à la période précédente
PRIX À LA PRODUCTION EN FRANCE	PRIX MOYEN PONDÉRÉ DES RÉGIONS	FranceAgriMer	Mai 2020	6,48 €/KG	97,9	↗ +8%	↗ +3%
	PRIX DE L'AGNEAU FRANÇAIS À RUNGIS	FranceAgriMer	Mai 2020	7,70€/KG	118,4	↗ +9%	↗ +2%
	PRIX MOYEN PONDÉRÉ SUR LES MARCHÉS EN VIF	FMBV	Mai 2020	6,58 €/KG	101,4	↗ +10%	↗ +1%
CONCURRENCE À L'IMPORTATION PRIX ET VOLUMES	COTATION DE L'AGNEAU LOURD IRLANDAIS*	Commission européenne	Mai 2020	5,64 €/KG	117,5	↗ +12%	↗ +3%
	COTATION DE L'AGNEAU LOURD BRITANNIQUE	Commission européenne	Mai 2020	5,63 €/KG	103,5	↗ +5%	↗ +9%
	COTATION DE L'AGNEAU LOURD ESPAGNOL	Commission européenne	Mai 2020	5,02 €/KG	86,5	↘ -3%	↘ -9%
	PRIX MOYEN DES CARCASSES D'AGNEAUX RÉFRIGÉRÉS IMPORTÉES EN FRANCE	Douanes françaises	Mars 2020	6,16 €/KG	115,6	↗ +16%	↗ +2%
	PRIX AU KG DES MORCEAUX NON DÉOSSÉS RÉFRIGÉRÉS EXPORTÉS PAR LA NZ VERS LA FRANCE	DOUANES NZ	Avril 2020	6,96 €/KG	110,8	↗ +14%	↘ -3%
	VOLUME DE VIANDES EXPORTÉES VERS LA FRANCE PAR LA NZ	DOUANES NZ	Avril 2020	401 TÉC	21,4	↘ -51%	↘ -53%
COÛT DE PRODUCTION EN VIANDE OVINE	IPAMPA OVINS-VIANDE	INSTITUT DE L'ÉLEVAGE	Avril 2020		104,0	↘ -3%	↘ -1%
CHARGES DE COLLECTE DES AGNEAUX	INDICE SYNTHÉTIQUE RÉGIONAL PORTEUR	CNR	Avril 2020		101,9	↘ -4%	↘ -1%
COÛT DE LA MAIN D'ŒUVRE DANS L'INDUSTRIE	INDICE DES SALAIRES, REVENUS ET CHARGES SOCIALES DE L'ENSEMBLE DES OUVRIERS DANS LE SECTEUR DE LA FABRICATION DE DENRÉES ALIMENTAIRES	INSEE	4 ^{ème} trimestre 2019		106,6	↗ +2%	=

* Attention, les cours de l'agneau irlandais en semaines 37, 38, 44, 52 de 2019 et semaines 8, 9, 13, 14, 15 et 16 de 2020 publiés par la Commission européenne, sont erronés ou non détaillés et n'ont pas été pris en compte.

Indicateurs des prix de marchés de la filière ovine



Le renouvellement de la contractualisation dans la filière ovine

La filière des ovins de boucherie affiche une réelle volonté de renouveler la contractualisation.

Dans le secteur des ovins de boucherie, la filière ovine a déjà généralisé, de 2010 à 2016, la contractualisation entre les éleveurs et leur premier acheteur. Elle souhaite aller vers **la prise en compte des coûts de production sur à terme 30% des volumes**.

Plus largement, il s'agit de **sécuriser l'approvisionnement des acteurs** de la transformation. Les opérateurs de l'amont et de l'aval ont besoin de visibilité.

La nouvelle contractualisation est **volontaire**. Elle est fondée sur la construction des prix à partir de l'amont, **prenant en compte les coûts de production**, mais aussi une exigence de **régularité de la qualité** des livraisons et le respect des **engagements de volumes annuels** et des **calendriers de livraisons**. C'est ce qui permettra la montée en gamme de la production française.

À la suite des états généraux de l'Alimentation, l'article L 631-24 du code rural et de la pêche Maritime, modifié par la loi n°2018-938 du 30 octobre 2018, prévoit dorénavant que les organisations interprofessionnelles élaborent et diffusent des indicateurs, qui servent d'indicateurs de référence, afin d'accompagner le fait que dans les contrats écrits relatifs aux produits agricoles, « *les critères et modalités de détermination du prix prennent en compte un ou plusieurs indicateurs relatifs aux **coûts pertinents de production** en agriculture et à l'évolution de ces coûts, un ou plusieurs **indicateurs relatifs aux prix des produits agricoles et alimentaires constatés sur le ou les marchés** sur lesquels opère l'acheteur et à l'évolution de ces prix ainsi qu'un ou plusieurs **indicateurs relatifs aux quantités, à la composition, à la qualité, à l'origine et à la traçabilité des produits ou au respect d'un cahier des charges** ».*

Dans ce cadre INTERBEV OVINS met à disposition des opérateurs de la filière, afin de les accompagner les opérateurs de la filière ovine dans leurs démarches de contractualisation et ainsi de sécuriser et équilibrer leurs relations contractuelles :

- **Une publication annuelle relative aux coûts pertinents de production et aux prix de revient, publiée fin mars-début avril**
- **Une publication mensuelle relative aux prix de marchés des ovins et des viandes ovines ainsi que leur évolution.**
- **Un guide de contractualisation**
- **Un Exemple de trame pour un engagement contractuel entre l'éleveur et son acheteur portant sur la vente d'agneaux destinés à l'abattage.**

Tous ces éléments sont à votre disposition sur www.interbev.fr